

## Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario (Cadre du CLAO) Foire aux questions, deuxième partie

Le Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario (Cadre du CLAO) est axé sur les compétences et appuie l'élaboration des programmes d'alphabétisation des adultes offerts par l'entremise du Programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB). Le Programme AFB aide les personnes apprenantes à faire la transition vers leurs buts en matière d'emploi, d'études, de formation et d'autonomie.

Présenté par le ministère afin de venir en appui à la mise en œuvre du Cadre du CLAO, le deuxième volet de la présente foire aux questions est constitué de questions qui ont été soumises dans la boîte aux lettres du Cadre du CLAO.

Pour obtenir plus d'information sur le Cadre du CLAO, veuillez visiter le site Web <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/oalcf/index.html/>.

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir plus d'information sur le Cadre du CLAO, veuillez communiquer avec nous à [oalcf@ontario.ca](mailto:oalcf@ontario.ca).

---

### Pourquoi cette décision?

Le Cadre du CLAO vise à améliorer les résultats des personnes apprenantes en venant en appui aux programmes de littératie des adultes qui sont axés sur les apprenantes et les apprenants ainsi que les objectifs, et liés à un système global de prestation de services.

L'élaboration du Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario (Cadre du CLAO) offre le fondement à de la formation et à des services d'alphabétisation constants et de haute qualité menant à l'amélioration des résultats des personnes apprenantes. L'approche du CLAO axée sur les tâches mobilise les personnes en ce qui a trait à la relation entre la littératie et leur vie de tous les jours.

Le Cadre du CLAO est la nouvelle pierre angulaire du Programme AFB d'Emploi Ontario, qui a aidé plus de 67 000 adultes apprenants à atteindre leurs objectifs en 2010-2011.

Le plan d'action ontarien, publié en novembre 2007 et intitulé *Aller de l'avant ensemble* promettait :

*« Un Ontario du savoir : l'Ontario collaborera avec le secteur des collèges et les organismes à but non lucratif pour concevoir et offrir un curriculum d'alphabétisation des adultes. »*

Le réseau de fournisseurs de services du Programme d'alphabétisation et de formation de base avait constaté :

- la nécessité de cheminements plus clairs pour les apprenants qui veulent adhérer aux programmes d'alphabétisation et de formation de base et de rattrapage scolaire ou qui les ont terminés;
- la nécessité d'une meilleure coordination des services avec Emploi Ontario;
- la nécessité d'une évaluation plus uniforme.

Le vérificateur avait également demandé des mesures plus claires pour évaluer les progrès des apprenants.

En conséquence, il a été déterminé qu'un cadre du curriculum pour le Programme d'alphabétisation et de formation de base serait mis au point en collaboration avec les fournisseurs de services d'AFB afin de :

- normaliser l'apprentissage des clients au sein du système de prestation des services d'alphabétisation et de formation de base;
- rendre les services d'AFB et les résultats des apprenants plus transparents pour les partenaires d'Emploi Ontario en mettant l'accent sur l'accomplissement des tâches nécessaires à l'atteinte des objectifs de la personne apprenante.

### **Quoi de neuf concernant le Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario (Cadre du CLAO)?**

Le Cadre du CLAO est la nouvelle pierre angulaire du Programme AFB. Il comprend toutes les activités (connues à l'heure actuelle comme étant les Niveaux AFB 1 – 5 et rattrapage scolaire) financées par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU).

Le Cadre du CLAO propose quatre nouveaux concepts : les voies, l'évaluation axée sur les tâches conformément à un cadre de curriculum axé sur les compétences, une programmation axée sur la transition et la coordination des services et soutiens aux personnes apprenantes.

### **D'où proviennent les ressources humaines et financières du ministère pour soutenir les efforts supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de ce cadre?**

De nombreux fournisseurs de services assurent déjà la prestation d'une programmation axée sur les buts et la transition et font appel à des démonstrations afin d'évaluer l'apprentissage axé sur les tâches. Cette activité se poursuivra dans le Cadre du CLAO. Les fournisseurs de services détermineront les révisions qui pourraient être nécessaires en ce qui a trait aux pratiques administratives et de prestation et, tout en reconnaissant que les fournisseurs de services ne se trouvent pas tous au même point de préparation, ils discuteront des défis particuliers avec les conseillères et conseillers en emploi et en formation du ministère.

Afin de soutenir le développement de la capacité et de la compréhension en vue de mettre en œuvre le Cadre du CLAO de manière efficace, le ministère a adopté les mesures suivantes :

- Des outils et ressources pour le Cadre du CLAO ont été affichés sur le site Web d'Espace partenaires Emploi Ontario (EPEO) en avril et en octobre 2011 afin d'offrir à tous les fournisseurs de services un soutien pratique pour favoriser la compréhension de l'approche du Cadre du CLAO et du nouveau cadre du curriculum.
- Tous les fournisseurs de services recevront une formation au début de l'année 2012 sur l'utilisation du SGC du SIEO.
- Le modèle et les instructions relativement au plan d'apprentissage ont été affichés sur le site Web de l'EPEO afin d'offrir, au besoin, aux fournisseurs de services l'exemple d'un plan d'apprentissage ainsi qu'un survol informatif des exigences de 2012 concernant les renseignements et les rapports au moyen du SGC du SIEO. Grâce à cette information, les fournisseurs de services ont le reste de 2011-2012 pour déterminer comment se mettra en place ce changement et quelles étapes ils pourront prendre pour s'y préparer.
- Une mise à jour du plan d'apprentissage et des instructions sera fournie au printemps 2012.
- Au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2012, tous les fournisseurs de services auront un accès protégé par mot de passe au *Guide d'utilisation des tâches jalons*, des activités d'évaluation des 60 tâches jalons en anglais et des 60 tâches jalons en français, le *Guide d'utilisation des tâches sommatives* et six tâches sommatives pour les cinq

voies (deux pour la formation en apprentissage et la formation professionnelle) en anglais et en français. Les fournisseurs de services auront tout le matériel nécessaire à la réalisation d'évaluations axées sur les tâches et liées aux voies.

Au cours des trois prochaines années (à partir de 2011-2012), le gouvernement investira 44 millions de dollars supplémentaires dans l'alphabétisation et la formation de base. Il s'agit d'une augmentation annuelle de 13 millions de dollars de l'enveloppe totale consacrée à l'alphabétisation et à la formation de base.

Le niveau accru du financement de base des installations de prestation de services améliorera la capacité des organismes de prestation de services d'AFB d'offrir des services constants et de haute qualité aux apprenantes et apprenants.

En plus de l'augmentation du financement de base pour l'AFB en 2011-2012, le ministère offre en outre une contribution unique de 5 millions de dollars afin d'aider les fournisseurs de services à se préparer à un système de prestation de services d'AFB qui répond davantage aux besoins, ce qui englobe le Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario, le Système d'information d'Emploi Ontario et l'élaboration d'autres programmes éventuels.

Les réseaux régionaux et trois organismes de prestation désignés en ce qui concerne les questions d'ordre culturel ou linguistique ont reçu un financement afin d'offrir aux fournisseurs de services l'aide dont ils ont besoin pour développer la capacité organisationnelle afin de mettre en œuvre le Cadre du CLAO en 2012.

Les organismes de prestation désignés et sectoriels ont eu accès à des mesures de soutien et des ressources pour mettre en place deux séances de formation (printemps et automne 2011) en vue de renseigner les fournisseurs de services sur les nouveaux outils et les nouvelles ressources.

**La mise en œuvre du SGC du SIEO augmentera le délai d'administration accordé à la production de rapports. Dans quelle mesure le financement sera-t-il majoré pour permettre la réalisation des tâches administratives sans réduire le temps accordé aux activités en classe?**

Les fournisseurs de services produisent à l'heure actuelle des renseignements et rapports sur un large éventail d'activités d'évaluation. La production de rapports sur la réalisation de tâches jalons et sommatives choisies pourrait remplacer un autre type

d'évaluation qu'effectue le fournisseur de services. Il s'agirait donc d'un échange de temps et d'efforts plutôt que d'une augmentation. Les tâches jalons et sommatives offrent aux fournisseurs de services et aux personnes apprenantes des renseignements importants au sujet de la capacité des apprenantes et apprenants à appliquer leurs compétences et connaissances. Il ne s'agit pas d'un ajout, mais d'un aspect important de la programmation axée sur les compétences.

La production de rapports sur les résultats d'évaluation des personnes apprenantes ne devrait pas être significativement différente de ce que réalisent actuellement les fournisseurs de services, ce qui consiste à suivre attentivement les progrès des apprenantes et apprenants dans le plan d'apprentissage et dans le dossier de la personne apprenante afin qu'il soit clair tant pour le fournisseur de services que pour la personne apprenante que le programme atteint ses objectifs. La saisie des résultats dans le SGC du SIEO est effectuée par les personnes autorisées à le faire.

Grâce à la mise en place du SGC du SIEO, nous adopterons une méthode de production de rapports en temps réel, ce qui rendra désuète la pratique administrative actuelle de création de fichiers PDF et de soumission de rapports de données dans les installations où a lieu la prestation des services au moyen de la procédure provisoire du SGI de l'AFB. L'élimination du besoin de faire la cueillette et le compte rendu du nombre d'heures de contact s'avère également un changement administratif positif.

## Les voies et l'AFB

### **Quand et comment pouvons-nous savoir que nous devons inscrire l'étudiante ou l'étudiant?**

Les services d'information et d'aiguillage constituent l'un des cinq services offerts par l'ensemble des fournisseurs de services d'AFB. Les fournisseurs de services offrent aux clients qui se présentent à eux ou qui y sont aiguillés des renseignements au sujet des services d'AFB que les fournisseurs de services de leur collectivité et eux-mêmes offrent pour diverses voies. Après avoir reçu ces renseignements, une cliente ou un client peut choisir de suivre un programme dans ces installations ou d'être aiguillé vers un autre service d'AFB.

Dans le cadre de la production mensuelle de rapports dans le SGC du SIEO relativement à l'ensemble des activités d'information et d'aiguillage, les fournisseurs de services d'AFB pourront y saisir : le nombre de personnes ayant reçu des services d'information et d'aiguillage (visiteurs), le nombre de personnes aiguillées vers d'autres fournisseurs de services d'alphabétisation, le nombre de personnes aiguillées vers d'autres programmes et services, ainsi que le nombre de personnes sur la liste d'attente.

Si la cliente ou le client choisit de poursuivre sa démarche, le fournisseur de services effectuera quelques activités générales d'évaluation afin de veiller à ce que son service réponde adéquatement aux besoins de la cliente ou du client. Une fois qu'il aura été déterminé que le service d'AFB correspond bien aux besoins de la cliente ou du client, le fournisseur de services et la cliente ou le client rempliront le formulaire d'inscription de la participante ou du participant à l'AFG, lequel est nécessaire à l'ouverture de son dossier dans le SGC du SIEO. Lorsque la cliente ou le client y aura consenti par écrit, les renseignements pourront être consignés dans le SGC du SIEO. Une fois les évaluations terminées et l'ensemble des compétences déterminées pour cette cliente ou ce client, un plan de services d'AFB est créé dans le SGC du SIEO par le personnel du Programme d'AFB. Seul le personnel autorisé du Programme d'AFB peut tenir à jour le plan de services d'AFB. À cette étape, la cliente ou le client devient une personne apprenante et les renseignements complémentaires à son sujet sont ajoutés au plan d'apprentissage. Le plan d'apprentissage repose sur le plan de services d'AFB, mais les deux plans sont distincts. Le plan d'apprentissage comprend des renseignements supplémentaires pédagogiques et liés à l'évaluation, lesquels ne se retrouvent pas dans le plan de services.

### **Ne devrions-nous accepter que les personnes apprenantes que nous pouvons servir?**

Comme il est indiqué dans la réponse ci-dessus, un fournisseur de services d'alphabétisation et de formation de base (AFB) offre des services d'information et d'aiguillage à toutes les clientes et tous les clients qui se présentent à un centre d'AFB. Une fois que les parties s'entendent sur les services d'AFB dont peut tirer parti la cliente ou le client dans des installations particulières, il est essentiel que les services d'évaluation du fournisseur de services confirment les objectifs que pourra atteindre la cliente ou le client grâce à la programmation du fournisseur de services.

En d'autres mots, le fournisseur de services d'AFB doit tout mettre en œuvre pour veiller à ce que les futures personnes apprenantes aient accès au mode d'enseignement, au contenu pédagogique, au perfectionnement professionnel et aux compétences dont elles ont besoin en fonction de la voie qu'elles auront choisie pour leur transition de l'AFB vers les étapes suivantes. Un plan de services pour une cliente ou un client **ne doit pas être créé** (ce qui fait passer le client au statut d'apprenant) à moins que ces exigences ne soient satisfaites.

### **Une personne apprenante peut-elle avoir accès à plus d'un fournisseur de services d'AFB en même temps?**

Oui. Une personne apprenante peut avoir accès à plus d'un fournisseur de services d'AFB à la fois et chaque fournisseur de services créera et tiendra à jour dans le SGC du SIEO un plan de services d'AFB pour ces personnes apprenantes. Une apprenante ou un apprenant peut avoir plusieurs plans de services d'AFB à la fois. Après avoir créé un plan de services, chaque fournisseur de services élaborera un plan d'apprentissage qui corrigera les lacunes de la personne apprenante en ce qui a trait à ses compétences et connaissances. Chaque fournisseur de services travaillera avec l'apprenante ou l'apprenant afin de déterminer quels jalons seront atteints dans leur programme.

Il est peu probable que la personne apprenante aura atteint l'ensemble de ses jalons en un seul programme avant la création d'un nouveau plan d'apprentissage avec un autre fournisseur de services, mais, le cas échéant, le deuxième fournisseur de services consignera les activités d'apprentissage et les tâches sommatives pertinentes pour la personne apprenante et notera que les jalons ont déjà été atteints et, par conséquent, que la voie a été atteinte avec succès.

### **Les praticiens ne sont pas des conseillers. Comment pouvons-nous mettre en œuvre la coordination des services?**

La coordination des services requiert de la part des fournisseurs de services qu'ils connaissent quels services sont disponibles aux personnes apprenantes afin qu'elles puissent se déplacer dans l'ensemble du réseau des possibilités relatives à l'éducation, à la formation et aux services sociaux dont elles ont besoin au cours du Programme d'AFB ou après. Une personne praticienne n'est pas tenue d'être conseillère pour connaître les personnes-ressources et les services qui sont importants pour les apprenantes et apprenants desservis. Cependant, un protocole adéquat d'information et d'aiguillage doit être en place. Les réseaux régionaux d'AFB sont financés pour mettre au point ce service en collaboration avec les fournisseurs de services de chaque collectivité.

Tous les services d'Emploi Ontario offrent aux clients des démarches claires et précises vers l'information et les services dont ils ont besoin en ce qui a trait à la formation et l'emploi.

### **Compte tenu du fait que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités finance l'équivalence des études secondaires, pourquoi n'en est-il pas question dans les voies?**

Le MFCU finance les fournisseurs de services afin d'aider les étudiantes et étudiants à développer les capacités et compétences nécessaires à leur préparation directe ou indirecte à un certificat d'études secondaires ou l'équivalent, p. ex., la préparation au test d'évaluation en éducation générale (GED) ou le certificat du programme Accès carrières études. Le MFCU, par l'intermédiaire du Programme d'AFB, ne conserve ni ne délivre un titre d'équivalent du diplôme d'études secondaires en tant que tel. Le ministère de l'Éducation régite et délivre le GED et la Direction des collèges privés d'enseignement (Unité de la qualité et des partenariats) du MFCU a approuvé les cours du programme Accès carrières études qui débouche sur un certificat ACE délivré par chaque collège. Le certificat ACE est l'équivalent d'un diplôme d'études secondaires dans le cas, notamment, d'une demande d'inscription à un collège ou à un programme d'apprentissage et de l'acceptation par de nombreux employeurs. Comme déjà mentionné, le certificat ACE et le GED sont des équivalents au diplôme d'études secondaires dans certains cas. Il revient au fournisseur de services de discuter avec l'apprenante ou l'apprenant dans le cadre du Programme AFB des raisons pour lesquelles des titres, diplômes ou certificats sont nécessaires et lesquels sont reconnus et acceptés par les intervenants aux étapes suivantes.

Les voies ne visent pas à recommander un curriculum particulier ou des titres spécifiques, mais dirigent plutôt le fournisseur de services vers les attentes et les exigences nécessaires à une personne apprenante afin d'assurer une transition réussie



du Programme AFB. Le jugement professionnel du fournisseur de services lui permettra de personnaliser les services d'AFB aux besoins de la personne apprenante.

### **La préparation à l'évaluation en éducation générale constitue-t-elle une activité admissible aux termes du Programme AFB?**

Oui, le Programme AFB vise à aider les personnes apprenantes à développer les capacités et les compétences dont elles ont besoin pour participer avec succès à un cours de préparation à l'évaluation en éducation générale, lequel est spécifiquement conçu pour les préparer aux tests GED. Ces cours sont offerts par des formatrices ou formateurs privés, certains conseils scolaires et autres organisations, p. ex., le conseil d'une bande des Premières nations. Le Programme AFB est axé sur la personne apprenante et non le curriculum. Les services d'AFB doivent être fondés sur les forces et les lacunes de l'apprenante ou de l'apprenant. La taille unique (le curriculum) ne convient pas à tous.

*(Veuillez également vous référer à la question ci-dessous.)*

### **Quelle est la voie appropriée pour une personne apprenante qui souhaite se diriger vers le Programme d'évaluation en éducation générale (GED)?**

La voie dépendra de la raison pour laquelle la personne apprenante a besoin du GED. Par exemple :

- dans le cas où la personne apprenante a besoin du GED pour obtenir un emploi particulier et que l'employeur le requiert, la voie est par conséquent l'emploi;
- dans le cas où la personne apprenante a besoin du GED comme préalable à un cours en acquisition des compétences, à une formation en apprentissage ou à une formation professionnelle, la voie est par conséquent la formation en apprentissage;
- dans le cas où la personne apprenante a besoin du GED pour être admise au collège pour y suivre un cours, la praticienne ou le praticien et la personne apprenante vérifieraient d'abord auprès du collège si un GED est accepté;
- dans le cas où la personne apprenante souhaite un GED pour des motifs personnels, la voie est par conséquent l'autonomie.

Le Programme alphabétisation et formation de base (AFB) n'est pas axé sur le curriculum, et ne propose pas une programmation fondée sur le curriculum donnant lieu à un certificat. Le Programme AFB doit répondre aux lacunes dans les connaissances de la personne apprenante et offrir les capacités et compétences dont a besoin une

personne apprenante pour un but spécifique. La reconnaissance formelle des acquis revient à d'autres organismes extérieurs au Programme AFB.

### **Quelle est la voie appropriée pour une personne apprenante qui souhaite obtenir une équivalence d'études secondaires?**

Voir la réponse ci-dessus.

### **Quelle est la voie appropriée pour une personne apprenante qui souhaite obtenir une formation par l'intermédiaire d'Ontario au travail souvent offerte par des formatrices ou formateurs privés?**

Si un fournisseur de services qui reçoit du financement dans le cadre du Programme AFB offre des services à des apprenants d'Ontario au travail afin d'améliorer leur niveau d'alphabétisation et de compétences de base nécessaire pour participer avec succès à un programme de formation d'Ontario au travail, la voie de la formation en apprentissage comprenant la formation professionnelle serait alors choisie.

### **Un outil d'évaluation des progrès des personnes apprenantes a-t-il été choisi?**

Le ministère est en train de considérer un outil d'évaluation des progrès des personnes apprenantes qui a été développé par le Collège Bow Valley et est maintenant en phase pilote en Ontario et dans d'autres provinces. Une fois que le ministère aura reçu les résultats du pilote et pris une décision relative à sa pertinence pour les apprenants en alphabétisation et en compétences de base (AFB), le ministère communiquera avec les fournisseurs de services.

## **Le rattrapage scolaire et le Cadre du CLAO**

### **Comment le programme Accès carrières études s'intègre-t-il dans tout cela?**

À l'heure actuelle (2011-2012), les expressions Niveaux AFB 1 – 5 et rattrapage scolaire sont utilisées dans le cadre du Programme AFB pour décrire une activité d'apprentissage. Aux termes du Cadre du CLAO, ces expressions ne seront plus utilisées aux fins de la planification et de la coordination des services d'alphabétisation

de 2012-2013, des plans d'activités, ainsi que dans les Directives aux fournisseurs de services d'AFB. Toutes les activités financées dans le cadre du Programme AFB seront décrites selon la formulation commune des voies, des compétences, des mesures normalisées et de la programmation axée sur la transition. Un tronc commun d'activités et de résultats dans le cadre du Programme AFB peut maintenant être comparé entre l'ensemble des fournisseurs de services ce qui a pour résultat une responsabilisation et une transparence accrues.

Dans le Cadre du CLAO, les apprenantes et apprenants continuent de prendre des cours du programme ACE lorsqu'il est démontré par le fournisseur de services que ce contenu et ce mode de prestation (modulaire ou par voie électronique) sont appropriés pour les personnes apprenantes et requises afin d'atteindre avec succès les voies de la formation de l'apprentissage, des études secondaires, des études postsecondaires et, dans certains cas, de l'emploi où un certificat d'équivalence de 12<sup>e</sup> année est requis et que le programme ACE est reconnu.

Le ministère ne décide pas du contenu ou du curriculum, mais exige plutôt que les fournisseurs de services démontrent que leur Programme d'AFB permettra aux personnes apprenantes d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour obtenir un titre requis de compétences, satisfaire aux conditions d'admission d'un établissement externe ou d'un employeur, ou satisfaire aux exigences d'apprentissage pour une transition réussie vers l'atteinte de leurs buts.

Afin de jumeler les besoins des apprenantes et apprenants aux voies du Cadre du CLAO, les fournisseurs de services peuvent utiliser le contenu qui ne se trouve pas explicitement dans le Cadre du CLAO, ainsi que des méthodes d'évaluation qui ne sont pas axées sur les tâches. Par exemple, les cours de biologie et de physique du programme Accès carrières études ne se trouvent pas dans le cadre du curriculum, car il s'agit de matières scolaires liées au développement des compétences qui ne s'appliquent pas à toutes les voies. Cependant, ces activités d'apprentissage peuvent s'avérer nécessaires pour une transition vers les études postsecondaires. Le fournisseur de services doit faire appel à son jugement professionnel pour inclure un contenu et des modes de prestation et d'évaluation qui correspondent aux besoins de la personne apprenante afin de satisfaire aux exigences de leur but.

### **Le programme ACE ne devrait-il pas être considéré comme une voie?**

Les cinq voies du Cadre du CLAO ont été définies par les fournisseurs de services d'AFB lors d'un processus de consultation mené en 2006. Il a été convenu que ces voies couvraient le vaste éventail de motifs amenant les personnes apprenantes à

participer au Programme AFB et qu'elles étaient facilement comprises par le public, sans qu'il soit nécessaire de fournir des explications plus poussées. Les voies ne suggèrent pas un curriculum, mais présentent plutôt aux organismes de prestation de services les attentes et les exigences permettant à la personne apprenante de réussir sa transition au-delà du Programme AFB.

Le Programme AFB n'est axé sur aucun curriculum. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ne prescrit pas de curriculum, mais compte plutôt sur le jugement professionnel des fournisseurs de services pour qu'ils offrent une programmation axée sur les personnes apprenantes. Ces dernières sont soumises à une évaluation qui vise à déterminer quelles connaissances leur font défaut; le programme est ensuite adapté à leurs besoins afin de leur permettre d'acquérir précisément ce qui leur manque pour atteindre leurs buts.

Le programme ACE est le contenu offert par les collèges aux personnes apprenantes qui se destinent à des études postsecondaires, à un programme d'apprentissage ou à un emploi. Le certificat du programme ACE (délivré par les collèges) est ce que certaines personnes apprenantes souhaitent obtenir lorsqu'elles suivent un programme de préparation aux études postsecondaires.

Ni les cours ni le certificat du programme ACE ne constituent des voies, pas plus d'ailleurs que le Programme d'évaluation en éducation générale et le diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Les voies englobent les motifs généraux qui poussent un adulte à s'inscrire au Programme AFB. Il revient au fournisseur de services de déterminer, de concert avec la personne apprenante, le contenu précis du programme (par exemple, les cours du programme ACE), et le mode de prestation dépendra des acquis de cette personne, du temps dont elle dispose et de ses besoins. Par conséquent, il ne peut y avoir deux plans d'apprentissage identiques et c'est là la raison pour laquelle un programme d'éducation des adultes, tel le Programme AFB, est unique et essentiel.

### **Comment le programme Accès carrières études s'intègre-t-il au cadre actuel?**

Six grandes compétences organisent le contenu d'apprentissage lié aux cinq voies. Les personnes apprenantes peuvent s'attendre à développer la capacité d'intégrer et d'appliquer jusqu'à six compétences pour les tâches relatives à l'atteinte de leur but dans le cadre d'un Programme AFB offert par les collèges, les conseils scolaires et les organismes communautaires. Un curriculum axé sur les compétences signale l'importance de développer des compétences et de les transférer dans des situations concrètes. Les fournisseurs de services ne peuvent plus uniquement développer des

capacités en littératie et des aptitudes aux études; la personne apprenante doit également développer des compétences afin d'appliquer les nouveaux apprentissages à des tâches concrètes.

Le Cadre du CLAO décrit le niveau de capacité des apprenantes et apprenants au moyen de trois niveaux de rendement. Les niveaux utilisés par le Cadre du CLAO sont fondés sur les mêmes facteurs (descripteurs des tâches et de rendement) qui déterminent la complexité aux niveaux 1, 2 et 3 des compétences essentielles. Il est généralement admis qu'un niveau 3 des compétences essentielles peut être atteint par un adulte qui a terminé sa 12<sup>e</sup> année ou l'équivalent. Il s'agit d'une comparaison approximative, car le développement des compétences attribué à une année d'études d'un enfant n'est pas directement comparable aux compétences qui aident les adultes à exécuter des tâches concrètes de la vie de tous les jours.

Les cours du programme Accès carrières études sont compatibles avec les compétences, les niveaux et l'approche du Cadre du CLAO. Bien qu'ils soient plutôt axés sur les capacités, les cours du programme Accès carrières études comprennent les six compétences du Cadre du CLAO et exigent des personnes apprenantes qu'elles exécutent des tâches scolaires d'un niveau 3 de complexité. Certaines tâches pourraient avoir un niveau inférieur ou supérieur de complexité.

Les compétences acquises par les apprenantes et apprenants dans le cadre des cours du programme ACE font l'objet d'un suivi par les fournisseurs de services, mais ceux-ci n'en feront pas rapport au ministère. Les fournisseurs de services feront uniquement rapport au ministère de l'exécution réussie des activités d'apprentissage liées aux buts.

Les tâches jalons et les tâches culminantes, alignées au cadre du curriculum, seront présentées aux fournisseurs de services par le ministère en 2012 et utilisées pour indiquer la progression des apprenantes et apprenants dans la réalisation des tâches relatives aux cinq voies. Les résultats liés aux tâches jalons et aux tâches culminantes feront l'objet d'un rapport au ministère, ainsi que l'atteinte de la voie et des activités d'apprentissage requises.

### **Comment les collèges qui offrent le programme Accès carrières études reçoivent-ils des aiguillages lorsque le programme ACE n'est pas un but énoncé?**

Les directives actuelles relativement aux services d'AFB exigent que les fournisseurs de services d'une collectivité veillent à la coordination et à la planification concertées des services d'alphabétisation, un processus assuré par le réseau régional. Les réseaux

régionaux qui reçoivent un financement dans le cadre de leurs activités favorisent également la sensibilisation auprès des intervenants extérieurs au Programme AFB et l'interprétation qu'ils en ont. Les fournisseurs de services d'AFB ainsi que les réseaux régionaux devront travailler de concert afin de communiquer au public et aux intervenants clés responsables des aiguillages en quoi consiste la préparation des services d'AFB des personnes apprenantes du Programme AFB.

Dire qu'un collège prépare les apprenantes et apprenants à l'alphabétisation et aux compétences de base dont ils ont besoin dans leur transition vers les études postsecondaires, la formation en apprentissage ou la formation professionnelle constitue une description très claire et facile à comprendre pour les fournisseurs de services d'aiguillage.

**Nous avons souvent à notre collège des personnes apprenantes qui se consacrent à une seule matière. Si, par exemple, une personne apprenante intègre le Programme AFB et n'a besoin que d'un cours de chimie afin d'être admise dans un programme d'études postsecondaires, doit-elle accomplir la tâche culminante même si celle-ci n'est axée que sur les capacités relatives à la lecture, à l'écriture et à la réflexion?**

Oui. Pour qu'il soit indiqué dans le SGC du SIEO qu'une personne apprenante a suivi avec succès sa voie, trois indicateurs de rendement permettant de mesurer l'atteinte d'une voie doivent être réussis. Le mandat du Programme AFB est d'offrir la formation et les autres services de soutien (aiguillage, soutien à la formation, etc.) dont une personne apprenante a besoin pour être prête à passer aux prochaines étapes au-delà du Programme AFB. Pour que le ministère sache si ses services appuient bel et bien cet objectif, l'information sur la réussite des indicateurs de rendement est entrée dans le SGC du SIEO. Les jalons, la tâche culminante et les activités d'apprentissage constituent les trois indicateurs de rendement permettant de mesurer la réussite d'une voie.

Dans l'exemple ci-dessus, les activités d'apprentissage de la personne apprenante sont incluses dans le cours de chimie du programme ACE. Le formateur ou la formatrice déterminera quelles tâches jalons s'appliquent à la personne apprenante (car le Programme AFB ne se limite pas au développement des compétences, il vise également à permettre aux personnes apprenantes d'utiliser leurs compétences et de les transférer), et la tâche culminante de la voie vers les études postsecondaires démontrera que la personne apprenante possède les autres grandes compétences attendues d'elle au niveau postsecondaire (lire, écrire et réfléchir). Un diplôme ne signifie pas nécessairement que toutes les grandes compétences, les habiletés et le savoir-faire requis sont acquis. Puisque le Programme AFB ne délivre ni titre ni

certificat, la réussite par la personne apprenante des tâches jalons, de la tâche culminante et des activités d'apprentissage ne constitue pas une exigence pour sa transition aux études postsecondaires. Bien que l'exemple ne le précise pas, il est logique de penser que la personne apprenante possède déjà le diplôme ou le statut d'étudiant ou d'étudiante adulte accepté par le registraire du collège. Les indicateurs de rendement ne sont donc pas des exigences pour la transition, mais plutôt des exigences par lesquelles les organismes subventionnés démontrent au ministère que les services offerts aux personnes apprenantes appuient le mandat du Programme AFB, soit de préparer les personnes apprenantes à une transition *réussie*.

Si la personne apprenante ne souhaite suivre qu'un cours de chimie et ne veut pas accomplir les tâches jalons ou la tâche culminante, c'est en définitive son choix. Le cas échéant, le fournisseur de services respecterait la décision de la personne apprenante et consignerait uniquement dans le SGC du SIEO que les activités d'apprentissage ont été réalisées avec succès. À cette étape initiale du Cadre de gestion du rendement, il est très important que les fournisseurs de services communiquent avec exactitude au SGC du SIEO ce qui se passe réellement dans leurs programmes. Au fil du temps, les données seront analysées pour savoir s'il est nécessaire d'apporter des changements ou s'il existe des preuves claires qui lient les indicateurs de rendement à des répercussions à court, moyen et long terme.

Il revient au fournisseur de services de discuter avec l'apprenante ou l'apprenant de l'importance tant pour l'apprenante ou l'apprenant que pour le Programme AFB d'avoir les résultats d'évaluation pour les trois indicateurs dans le but d'analyser les répercussions du Programme AFB.

### **Les fournisseurs de services sont-ils responsables des résultats lorsqu'une personne apprenante est aiguillée ailleurs?**

Les fournisseurs de services d'AFB doivent répondre des réalisations indiquées dans le plan d'apprentissage et en faire rapport (jalons, tâches culminantes, activités d'apprentissage, progrès réalisés) dans le SGC du SIEO. Les fournisseurs de services sont tenus de confirmer qu'un aiguillage vers d'autres services a été réalisé avec succès.

Les aiguillages vers d'autres services constituent un sous-but qui peut être intégré à un plan de services. Les fournisseurs de services consigneront ces aiguillages sur leur plan de services.

### **Quelles sont les possibilités pour la programmation d'ordinateur offertes par les fournisseurs de services d'AFB (niveau de complexité et participants à la classe)?**

Les fournisseurs de services d'AFB incorporent la technologie numérique dans les programmations d'AFB en tant que soutien aux apprenantes et apprenants dans l'atteinte du niveau d'alphabétisation et des compétences de base et comme compétence nécessaire aux cinq voies. Si la personne apprenante satisfait aux critères d'admissibilité et de pertinence de la participation, il est improbable qu'elle n'ait besoin que de connaissances en informatique, mais les attentes devraient être revues avec une conseillère ou un conseiller en emploi et en formation.

Le cadre du curriculum comprend six compétences, y compris l'utilisation de la technologie numérique. Une approche axée sur les compétences sous-tend que les compétences sont utilisées ensemble afin de permettre à une personne de réaliser une tâche. Une compétence n'est pas un sujet autonome. Dans le cas de l'utilisation de la technologie numérique, l'approche axée sur les compétences et les tâches comprend que l'on se demande pourquoi l'utilisation de la technologie numérique est nécessaire. Pour être accomplie, la tâche exigera sans doute de la personne qu'elle trouve et utilise de l'information et communique des idées et des renseignements ou interagisse avec d'autres (autres compétences), et ainsi de suite. La technologie numérique est enseignée parce qu'elle contribue à activer et à mobiliser d'autres compétences pour réaliser la tâche.

Le Cadre du CLAO requiert également que le programme soit axé sur les buts. Afin de créer un plan de services dans le SGC du SIEO, la personne apprenante doit définir une voie. La personne apprenante utilisera la technologie numérique pour les tâches liées aux buts qui seront exécutées au niveau 3 ou à un niveau inférieur. La technologie numérique ne sera pas enseignée en dehors de son objectif et de son contexte. L'importance de l'enseignement de la technologie numérique dépendra des attentes liées au but.

**Si une personne apprenante termine son Programme AFB dans le Cadre du CLAO auprès d'un fournisseur de services d'un conseil scolaire (disons, à l'heure actuelle, à un niveau 5 d'anglais), et effectue ensuite un transfert auprès d'un fournisseur de services d'AFB d'un collège pour suivre un cours du programme ACE afin de satisfaire aux conditions d'admission aux études postsecondaires, comment « documenter » le progrès de la personne apprenante dans le SGC du SIEO si elle a déjà réalisé les compétences du niveau 3 auprès du fournisseur de services précédent en ce qui concerne le contenu?**

Chaque fournisseur de services crée un plan de services pour la personne apprenante sous sa responsabilité. Un plan d'apprentissage est ensuite élaboré. Pour montrer les progrès de la personne apprenante, au moins un jalon est nécessaire. Il est probable



que la personne apprenante qui a été aiguillée vers un deuxième fournisseur de services pour poursuivre sa préparation vers son but aura au moins un jalon à atteindre. Si ça n'est pas le cas, il n'y aura aucun suivi du progrès de la personne apprenante dans le SGC du SIEO par le deuxième fournisseur de services.

### Le cadre de gestion du rendement et le SGC du SIEO

#### Qui a accès au SGC du SIEO?

Le SGC du SIEO est un logiciel Web qui sera accessible aux fournisseurs de services d'AFB et aux membres du personnel autorisés. Le SGC du SIEO compte trois rôles d'utilisateur :

- Gestionnaire du fournisseur de services,
- Administrateur du fournisseur de services,
- Travailleur de cas du fournisseur de services.

Chacun de ces rôles peut effectuer diverses transactions dans le SGC du SIEO. (*Des renseignements spécifiques au sujet de ces rôles sont disponibles à la section SGC du SIEO de l'EPEO.*) À l'échelon du fournisseur de services, la gestion de l'accès au système est assurée par l'autorité d'inscription du fournisseur de services d'AFB (AIFS d'AFB). L'autorité d'inscription du fournisseur de services d'AFB est un membre du personnel de l'organisme de prestation de services d'AFB autorisé par le ministère. L'AIFS d'AFB est chargé d'assigner les rôles du système aux employés de son propre organisme en fonction de modalités et conditions particulières précisées aux organismes d'AFB. Chaque organisme de prestation de services d'AFB se verra attribuer un nombre précis de licences d'utilisation et de comptes utilisateur.

Il revient aux organismes de prestation de services d'AFB de décider qui aura accès au système étant donné qu'ils se trouvent dans la position d'identifier qui devrait y avoir accès aux fins de la prestation et de l'administration des services d'AFB. Les organismes de prestation de services d'AFB seront mieux placés pour prendre des décisions éclairées une fois terminés l'examen du *Guide des ressources pour la formation – Système de gestion des cas (SGC) du SIEO* et les modules de formation obligatoire en ligne sur le SGC du SIEO. Toutes les ressources de formation du SGC du SIEO se trouvent dans la section du SGC du SIEO de l'EPEO.

#### Comment le rendement sera-t-il mesuré en 2012-2013?

Les données des personnes clientes et apprenantes qui seront saisies dans le SGC du SIEO permettront de générer des relevés de données statistiques qui refléteront les nouveaux indicateurs de rendement du cadre de gestion du rendement. On doit d'abord recueillir, au fil du temps, les données des apprenants relativement aux nouveaux indicateurs de rendement afin d'établir de nouveaux points de repère. Les nouvelles

*Directives aux fournisseurs de services d'AFB* offrent des renseignements supplémentaires au sujet des phases I et II du cadre de gestion du rendement en ce qui concerne les services d'AFB.

### **Comment l'admissibilité s'intègre-t-elle dans le cadre de gestion du rendement?**

L'admissibilité des clientes et clients au Programme AFB constitue la toute première considération. On doit ensuite déterminer si le Programme AFB rejoint les personnes devant relever de nombreux obstacles à l'apprentissage (pertinence de la participation). Le cadre de gestion du rendement offre une mesure provisoire et bien établie de la pertinence de la participation.

### **Un certain nombre d'apprenantes et d'apprenants s'en vont tout de suite après l'évaluation et ne reviennent par auprès du fournisseur de services. Le fournisseur de services devrait-il alors créer un plan d'apprentissage? Quelle en est l'incidence sur la valeur de la Norme de qualité de service (NQS)?**

Les fournisseurs de services pourraient réviser leur processus d'inscription afin de refléter les exigences relatives à l'obligation de remplir le Formulaire d'inscription des participants au Programme AFB et d'effectuer les évaluations préliminaires avant la consignation des données dans le SGC du SIEO. Un client doit donner son consentement avant qu'un chargé de cas (personne chargée de la saisie des données) l'inscrive dans le SGC du SIEO et crée un plan de services d'AFB. Si, après la création du plan de services d'AFB dans le SGC du SIEO, une personne apprenante laisse tomber, le fournisseur de services a la responsabilité de fermer le plan de services d'AFB dans le système (indiquant le départ du client) et d'en assurer le suivi.

### **Pourquoi l'autonomie n'est-elle pas considérée un résultat positif?**

À l'heure actuelle, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités assure le suivi des résultats relatifs à l'emploi, à l'éducation complémentaire et à la formation des personnes apprenantes. En 2012, lorsque le cadre de gestion du rendement entrera en vigueur, on tiendra compte de l'autonomie comme résultat positif. L'autonomie est une voie à laquelle s'appliquent toutes les mesures.

### **Serons-nous pénalisés si des apprenantes et apprenants ne donnent pas suite aux aiguillages que nous aurons faits auprès des fournisseurs de services de la collectivité?**

Non. Le SGC du SIEO requiert que les données soient consignées avec précision. Plusieurs champs de données contribuent à l'analyse des résultats du programme. À ce stade préliminaire, il est nécessaire pour le ministère de recueillir au moins les données d'une ou deux années au sujet du Programme AFB avant que des normes de services ne soient établies contribuant à des décisions relativement au financement. Il est surtout très important pour les fournisseurs de services de faire rapport des résultats de façon précise.

**Si nous avons la responsabilité du suivi des aiguillages vers les fournisseurs de services de la collectivité, pouvons-nous simplement demander à la personne apprenante ou devons-nous communiquer directement avec le fournisseur de services? Devons-nous obtenir un consentement supplémentaire de la part de la personne apprenante pour chaque aiguillage?**

Les fournisseurs de services doivent déterminer le processus qu'ils adopteront afin d'effectuer le suivi des aiguillages vers les fournisseurs de services de la collectivité pour en déterminer la réussite.

**Comment pourrions-nous assurer le suivi de nos personnes apprenantes si leurs coordonnées devaient changer?**

Il s'agit d'une question d'ordre opérationnel qui sera résolue au besoin en fonction des ressources et des circonstances administratives de chaque fournisseur de services. Maintenir un dossier des coordonnées actuelles des personnes apprenantes pendant qu'elles participent au programme et après leur départ peut représenter un défi, mais il existe de nombreuses pratiques exemplaires qui devraient servir d'inspiration. On retrouve dans le SGC du SIEO diverses façons de consigner les coordonnées d'une personne apprenante comme les adresses, courriels et numéros de téléphone principaux et secondaires. Nous encourageons les fournisseurs de services à utiliser ces champs et à y inscrire autant d'information que possible et à la mettre à jour, le cas échéant.

**Le Service d'emploi dispose d'un tableau des définitions des indicateurs de rendement. Quand devrions-nous recevoir de semblables directives pour les programmes AFB?**

S'il s'agit des définitions des indicateurs de gestion du rendement du Programme AFB, les renseignements sont disponibles dans les *Directives aux fournisseurs de services*

d'AFB 2012, à la section 3.6. Ce document est affiché sur le site Web d'Espace partenaires Emploi Ontario en sélectionnant le lien suivant :

[http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/publications/20111109\\_lbs\\_guidelines\\_2011\\_fr.pdf](http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/publications/20111109_lbs_guidelines_2011_fr.pdf)

Au fil du temps, d'autres définitions seront fournies au besoin.

### **Au-delà du 10 %, le Service d'emploi sera-t-il en mesure de rendre positif le départ d'une cliente ou d'un client lorsque la personne apprenante se présente à un Programme AFB?**

L'aiguillage du Service d'emploi vers un fournisseur de services d'AFB est un résultat positif.

### **Comment assurer le suivi des aiguillages vers d'autres organismes et les aiguillages provenant d'autres services auprès de clients qui ne sont pas « aidés »?**

Si un client se présente de lui-même à un Programme AFB, il ne s'agit pas d'un aiguillage du Service d'emploi, mais il est possible d'indiquer comment le client a entendu parler du programme.

### **Que se passe-t-il si une personne apprenante a un plan de services d'AFB actif dans le SGC du SIEO avec un autre fournisseur de services et qu'elle a également été aiguillée vers nous?**

Une personne apprenante peut avoir plusieurs plans de services d'AFB actifs dans le SGC du SIEO en même temps. Après avoir rempli le Formulaire d'inscription des participants au Programme AFB avec la personne apprenante, votre organisme crée un nouveau plan de services d'AFB, indiquant les services qu'elle reçoit de votre organisme. Il revient à chaque fournisseur de services d'indiquer que la personne apprenante reçoit des services distincts dans son plan de services d'AFB. Chaque fournisseur de services a la responsabilité de préparer la personne apprenante aux éléments de son plan d'apprentissage.

**Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir plus d'information sur le Cadre du CLAO, veuillez communiquer avec nous à [oalcf@ontario.ca](mailto:oalcf@ontario.ca)**